

**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du CCAS  
Séance du 4 mars 2025**

L'an deux mil vingt cinq, le mardi 4 mars, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Actions Sociale se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Christian DRUELLE, en suite de convocation en date du 25 février 2025.

Nombre de membres en exercice : 11

|              |                                                                                                                                                                                                                                      |
|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Présents : 8 | Présents : Christian DRUELLE, Président, Liliane DALONNEAU, Vice-Présidente, Elisabeth GANDEMER, Michel BESSERON, Françoise RICHARD, Olivia ETIENNE, Claudine DESMARES, Marie-Eve GAPIN formant la majorité des membres en exercice. |
| Pouvoir : 1  | Absent ayant donné pouvoir : Floriane MARINA pouvoir à Olivia Etienne                                                                                                                                                                |
| Absents : 2  | Absents non représentés : Yasmine COUTARD, Eric BOUCHET                                                                                                                                                                              |
| Votants : 9  | A été élue secrétaire de séance à l'unanimité : Madame Françoise RICHARD<br>Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut donc valablement délibérer.                                                                    |

**Délibération n° 2025-03 :  
Aide financière exceptionnelle**

Monsieur le Maire-Président présente aux membres du Conseil d'Administration une demande d'aide financière reçue le 17 janvier 2025 par l'AFM Téléthon pour l'achat d'une chaise à hauteur variable pour une personne de 72 ans atteinte d'une maladie neuromusculaire évolutive.

Le montant de ce dispositif, non pris en charge par la sécurité sociale s'élève à 4 817.13 €, les différentes aides sollicitées auprès des organismes (MDPH, mutuelle et caisse de retraite) représentent un montant de 4 042.64 €, il resterait donc à charge pour le couple un montant de 774.49 €.

L'AFM Téléthon a transmis un récapitulatif précis des dépenses et des ressources du couple permettant aux membres du Conseil d'Administration de pouvoir évaluer la situation financière du couple.

Le Conseil d'Administration,  
Après en avoir délibéré :

- EMET un avis favorable à la demande d'aide financière,
- FIXE le montant de cette aide à 350 €, à verser directement à l'Espace Médical Les Couleurs de la Santé à Ballan Miré

**ADOpte A L'UNANIMITE**

La Secrétaire de séance,

Françoise RICHARD

Pour extrait certifié conforme,  
Chanceaux-sur-Choisille, le 4 mars 2025

Le Maire-Président,  
Christian DRUELLE.



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique.*